

SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET POUR 2016

PRÉAMBULE

Le projet de budget pour l'exercice 2016 a été établi conformément à la circulaire ministérielle de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 juillet 2015 relative à l'élaboration des budgets communaux de l'exercice 2016, ainsi qu'à la circulaire régionale du 22 juillet 2015 relative à la note d'orientation et au plan de gestion prévu par l'article 242 bis de la Nouvelle Loi Communale et la directive européenne 2011/85.

Comme repris dans l'avis de la commission visée à l'article 12 de l'Arrêté Royal du 02 août 1990 portant le règlement général de la nouvelle comptabilité communale se trouvant dans les annexes du présent budget, le budget 2016 tient également compte de deux importantes ordonnances régionales :

- ordonnance du 19 juillet 2007 visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale.
- ordonnance du 19 juillet 2007 visant à améliorer la situation budgétaire des communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans le cadre de cette dernière ordonnance, le Conseil communal devra adopter, lors d'une séance ultérieure, le plan financier pour la période de 2016-2017-2018.

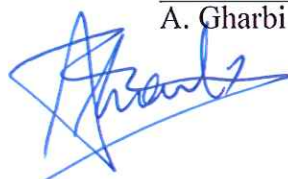
Il sera donc impératif que les résultats prévus à l'exercice propre du service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2016 soient respectés.

Pour rappel, le budget ordinaire se compose d'un budget fonctionnel et d'un budget économique.

Le budget fonctionnel propose une présentation plutôt axée sur les fonctions du budget (administration, enseignement primaire et maternel, aide sociale, logement, etc.).

Le budget économique propose quant à lui une présentation uniquement axée sur la nature économique des recettes et dépenses, donc sans une distinction fonctionnelle. Ainsi lorsque vous consultez le code 111/01 "traitements du personnel communal" dans le budget économique, le montant renseigné correspond au montant total de ce type de dépenses à travers toutes les fonctions du budget.

Le budget extraordinaire quant à lui se présente toujours suivant l'ancienne présentation.



I. BUDGET ORDINAIRE

Le projet de budget 2016 se clôture à l'ordinaire par un mali de 687.891,78 € à l'exercice propre et par un boni de 298.086,09 € aux exercices cumulés.

Le résultat de notre budget communal ordinaire 2016 est donc directement repris dans le plan de gestion 2016-2017-2018 comme prévu par l'article 242 bis de la Nouvelle Loi Communale, par la directive européenne 2011/85 et par l'ordonnance régionale du 19 juillet 2007 visant l'amélioration budgétaire des communes.

Afin de respecter au mieux la circulaire ministérielle de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 juillet 2015 relative à l'élaboration des budgets communaux de l'exercice 2016 ainsi que les dernières instructions de l'autorité de tutelle régionale en matière de contrôle budgétaire, les dépenses du budget communal ordinaire 2016 se basent sur le compte de l'exercice 2014, tout en tenant compte d'une série de restrictions budgétaires mais aussi des demandes inéluctables et incompressibles des services parvenues au Département des Finances, et ce afin de préserver le bon fonctionnement des activités communales notamment dans son aspect social, en tenant compte de l'évolution de son contexte démographique.

Dans le contexte financier difficile dans lequel les communes évoluent, le Collège s'inscrira dans une démarche de collaboration avec l'autorité de tutelle en respectant les exigences régionales en matière de contrôle des dépenses. Le Collège ne souhaite pas faire peser la rigueur budgétaire sur le contribuable tennodois, mais opte davantage pour la poursuite de ses efforts visant à maîtriser les dépenses et améliorer ses recettes.

Ainsi, le Collège a pris la décision de limiter l'ensemble de ses dépenses pour les adapter à ses besoins réels.

Dans la conjoncture économique actuelle, le projet de budget 2016 tient compte, en matière de recettes, de tous les éléments nouveaux dont la Commune a eu connaissance au cours de l'exercice 2015 et notamment du point de vue des recettes liées aux « parkings ».

Le résultat en mali de 687.891,78 € à l'exercice propre du projet de budget communal ordinaire 2016 est notamment expliqué par l'enregistrement de seulement la moitié de la recette en dotation de 1.385.833 € relative à l'ordonnance du 19 juillet 2007 visant à améliorer la situation budgétaire des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale, conformément aux directives de l'Autorité de Tutelle, à savoir 692.917 €.

Le Collège n'envisage pas de supprimer des services à la population, mais demandera à tous les services et partenaires de s'imposer une discipline budgétaire stricte. La tutelle régionale imposant cette rigueur budgétaire.

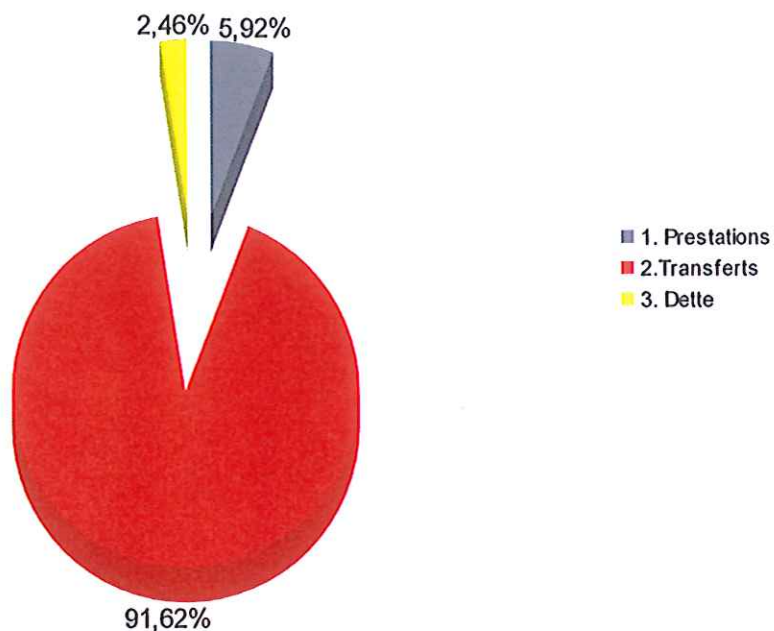
Enfin, le Collège s'évertuera à maîtriser les dépenses en effectuant des contrôles budgétaires réguliers, en gérant de manière efficace le patrimoine communal notamment en menant une politique de rationalisation des biens communaux et en diminuant la facture énergétique des bâtiments communaux.

Ci-dessous vous trouverez l'état des grandes subdivisions du budget 2016 par rapport à la dernière modification budgétaire de l'exercice 2015 (la numérotation des titres correspond aux paragraphes explicatifs qui suivent ces tableaux).

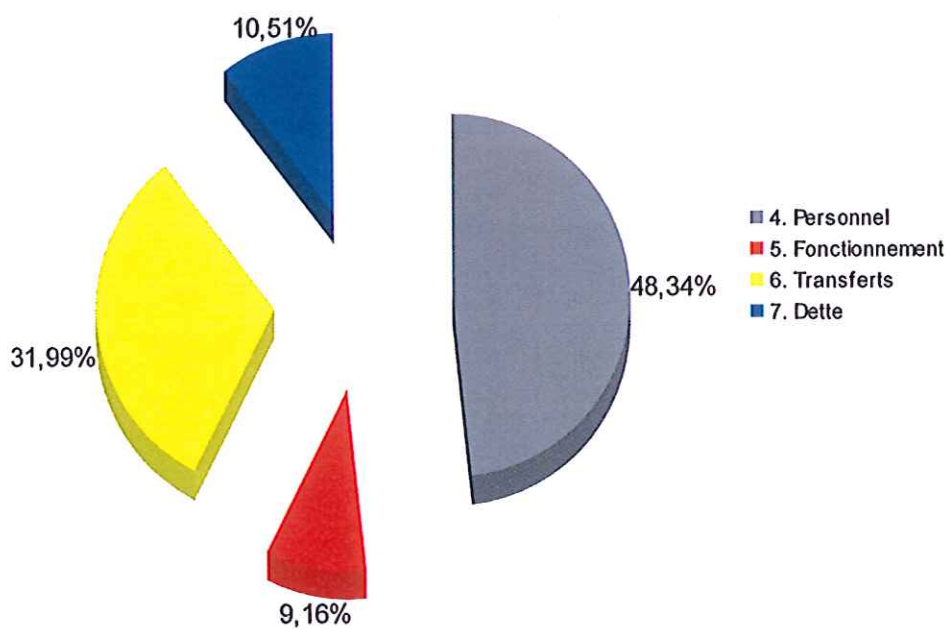
	Budget modifié 2015	Projet budget 2016	Différence
Recettes			
1. Prestations	4.797.630,57	4.881.019,00	83.388,43
2. Transferts	75.878.063,23	75.511.314,49	-366.748,74
3. Dette	2.258.204,60	2.025.792,00	-232.412,60
Total	82.933.898,40	82.418.125,49	-515.772,91
Dépenses			
4. Personnel	39.516.216,81	40.172.901,36	656.684,55
5. Fonctionnement	9.320.191,20	7.611.684,11	-1.708.507,09
6. Transferts	27.502.984,23	26.589.563,41	-913.420,82
7. Dette	8.927.175,19	8.731.868,39	-195.306,80
Total	85.266.567,43	83.106.017,27	-2.160.550,16
Solde ex. propre	-2.332.669,03	-687.891,78	1.644.777,25
Ex. antérieurs	3.318.646,90	985.977,87	
Prélèvements	0,00	0,00	
Résultats cumulés	985.977,87	298.086,09	

Veillez également trouver ci-dessous ces tableaux sous leurs formes de graphiques.

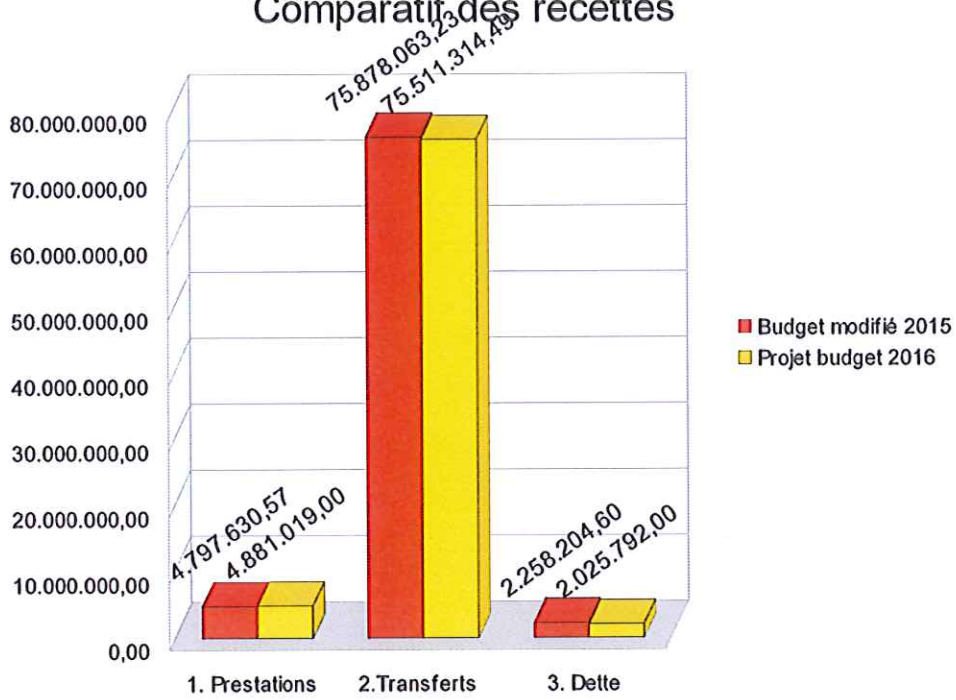
Pourcentages des recettes 2016



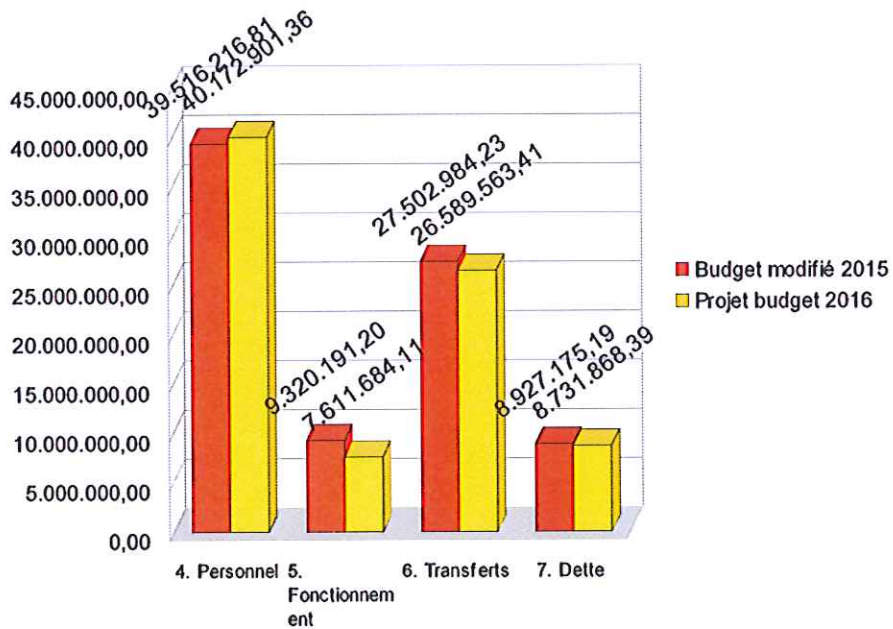
Pourcentages des dépenses 2016



Comparatif des recettes



Comparatif des dépenses



RECETTES

1. Prestations

montant : 4.881.019,00 € soit 5,92 % du total des recettes ordinaires

Ce chapitre présente, par rapport à la dernière situation de l'exercice budgétaire 2015, une légère augmentation de 83.388,43 €, soit une évolution de + 1,74 %.

La circulaire relative à l'élaboration des budgets communaux de l'exercice 2016 prévoit globalement, à services égaux, une augmentation des recettes de prestation au minimum de l'inflation (2,10 %).

Ce chapitre budgétaire se décompose en plusieurs parties :

- les droits de passages : ces recettes, en augmentation de 28.659 € par rapport au budget de l'exercice précédent, sont relatives aux prévisions de recettes des redevances en voiries pour le gaz et l'électricité.
- les produits des locations : ces recettes, essentiellement basées sur les recettes de locations de biens immobiliers, sont en augmentation de 47.058,93 € par rapport à la dernière situation budgétaire de l'exercice précédent, et sont calculées sur base de l'application du taux minimal de l'inflation (2,10 %).
- les autres recettes de prestation : ce chapitre traduit un ensemble de régularisations et d'adaptations de crédits en fonction des dossiers en cours à travers l'ensemble du budget communal 2016.

Notons aussi qu'une grosse partie de ces recettes provient essentiellement des produits de prestations directes liées aux fonctions y relatives, autres qu'immobilières, comme les recettes pour les centres d'accueil de jour (crèches), les recettes liées au stade G. Petre et aux plaines des jeux, ainsi que les différents décomptes de récupérations de consommations énergétiques (logements, patrimoines privés, etc...).

L'important travail technique fourni lors de la dernière modification budgétaire de l'exercice 2015, consistant à limiter la budgétisation de l'ensemble des dossiers en fonction des paramètres actuels, a bien été pris en compte lors de l'élaboration du budget communal de l'exercice 2016.

Par exemple, les prévisions de recettes relatives aux différents Parkings, ou encore aux logements, correspondent aux droits constatés lors des exercices précédents ou aux droits à constater lors de l'exercice budgétisé en fonction des éléments connus pour chaque dossier.

2. Transferts

montant : 75.511.314,49 € soit 91,62 % du total des recettes ordinaires

Ce poste des recettes diminue à concurrence de 366.748,74 € par rapport à la dernière modification budgétaire de l'exercice budgétaire 2015, soit une évolution de - 0,48 %.

Pour les différentes dotations, les recettes de transferts de l'exercice 2016 répondent à la circulaire du 22 juillet 2015 relative à l'élaboration des budgets communaux de l'exercice 2016, et sont prévues en fonction des conventions signées et des promesses confirmées par l'autorité subsidiante.

À titre d'exemple, les montants prévisionnels pour la Dotation Générale aux Communes, la dotation relative à l'article 46 bis de la loi du 12 janvier 1989 ou encore le Fonds de compensation fiscale (Contributions de l'Autorité supérieure visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bxl-Capitale) nous ont été communiqués par l'autorité de tutelle régionale en date du 15 octobre 2015.

Les autres dotations relatives aux diverses augmentations barémiques ou contributions de l'autorité supérieure dans les frais de personnel non enseignant se sont vues augmentées à concurrence de 2% par rapport au budget communal de l'exercice précédent.

En ce qui concerne la dotation sur l'amélioration de la situation budgétaire 2016-2017-2018 à prévoir dans le cadre de l'ordonnance du 19 juillet 2007, les différentes directives régionales nous demandent d'enregistrer une prévision divisée de moitié par rapport à la dernière situation de l'année 2015. La prévision passe donc de 1.385.833 € à 692.917 € pour le budget communal de l'exercice 2016.

Quant à elles, les recettes relatives aux contributions de l'autorité supérieure dans le cadre de contrats de sécurité et prévention, et dans le cadre de la Politique des Grandes Villes ont été réadaptées en fonction des nouvelles lois et des nouveaux décrets votés en fin d'année 2015 et en début d'année 2016.

Le montant de la recette relative aux contrats de sécurité et prévention augmente donc globalement à concurrence de 886.284,63 € par rapport à la dernière situation de l'exercice 2015, mais tient compte de l'implémentation progressive des recettes PGV (rubrique diminuée en conséquence) pour permettre de transférer la prise en charge des gardiens de la paix sur subside régional, ainsi que de la suppression de la contribution de l'autorité supérieure pour les sommets européens.

Les recettes relatives aux Sanctions Administratives Communales (SAC) sont diminuées pour correspondre aux droits réellement constatés lors des exercices comptables précédents, et passent d'une prévision de 200.765 € en 2015 à un montant de 140.000 € en 2016.

Les recettes liées au personnel de l'enseignement subventionné sont identiques que pour la dernière situation budgétaire 2015, et trouvent leurs contreparties égales en dépenses de personnel.

Notons la diminution de certaines recettes spécifiques à l'exercice précédent, comme par exemple la récupération de recette liée à la liquidation – dissolution de Familitehuis (dossier 2011), ou encore la régularisation de certains dossiers liés aux taxes communales.

Pour les recettes relatives aux taxes communales, nous avons budgétisé nos recettes en fonction des directives de la circulaire du 22 juillet 2015 sur l'élaboration du budget communal 2016, à savoir la prise en compte des recettes résultant du compte 2014 réadaptées éventuellement à la suite de changements de taux actés ou prévus pour l'année 2016 (taxes hôtels, surfaces de bureaux, etc...).

Nos estimations pour le budget communal 2016 sont aussi calculées en fonction de la continuité du travail de régularisation des dossiers favorables (travail plus approfondi de recensement, meilleure gestion depuis centralisation des dossiers aux travaux publics à l'aide du programme OSIRIS, etc...) ou défavorables (dossiers pour lesquels la récupération est spécifique à l'exercice 2015) en cours lors de la dernière modification budgétaire de l'exercice 2015.

Enfin, pour les différentes taxes additionnelles :

– PRI : taxe additionnelle au précompte immobilier :

Conformément à la circulaire sur l'élaboration du budget 2016, nous tenons compte de la méthodologie de calcul, qui reprend le montant du revenu cadastral imposable au 1er janvier 2015 multiplié, entre autres, par le coefficient de pondération Z mesurant l'écart entre les prévisions et les droits constatés au cours des 5 dernières années.

– IPP : taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques :

La circulaire sur l'élaboration des budgets communaux 2016 du 22 juillet 2015 nous demande d'abord de reprendre l'estimation IPP selon la méthodologie de calcul d'une moyenne sur 5 ans et d'un coefficient de pondération.

Ensuite, le courrier de la Tutelle du 2 décembre 2015 nous demande de tenir compte du courrier du SPF Finances pour nos prévisions budgétaires 2016, daté quant à lui du 16 décembre 2015, dans lequel est repris le détail des régularisations à opérer sur plusieurs années (avances et TAX SHIFT), et pour lequel la prévision budgétaire 2016 s'élève à 2.814.800 €.

– Taxe additionnelle à la taxe automobile :

La circulaire sur l'élaboration des budgets communaux 2016 du 22 juillet 2015 nous demande de tenir compte des prévisions du SPF Finances, à savoir le montant décompté au 31 décembre 2014 multiplié par un index de 1,0488.

3. Dette

montant : 2.025.792,00 € soit 2,46 % du total des recettes ordinaires

Ce département présente une diminution de 232.412,60 € par rapport à la dernière modification budgétaire de l'exercice budgétaire 2015, soit une évolution de - 10,29 %.

Afin de respecter la circulaire régionale du 22 juillet 2015 relative à l'élaboration du budget communal 2016, les recettes de dettes sont enregistrées conformément aux montants communiqués par les débiteurs de revenus vu que ces montants sont compatibles avec ceux effectivement perçus au cours des exercices précédents.

L'évolution de ce chapitre budgétaire s'explique donc par une diminution de recettes d'un montant global de 232.412,60 € concernant les prévisions de dividendes à percevoir de la société Sibelga pour l'exercice 2016.

Ces prévisions nous ont été communiquées par la société Sibelga en date du 14 août 2015.

Pour information, l'enregistrement des dividendes Hydrobru reste identique que pour le budget de l'exercice précédent, à savoir un montant de 233.000 € pour 2016.

Aussi, tout comme pour le budget communal de l'exercice 2015, notons l'enregistrement d'une prévision de recette de 25.000 € à percevoir annuellement pour la récupération des recettes auprès du câblodistributeur présent sur notre territoire.

Les intérêts créditeurs sont aussi estimés sur base d'un échéancier de trésorerie.

Ici, la budgétisation est à l'identique que pour le budget de l'exercice précédent, à savoir 50.000 €, vu l'état de notre trésorerie et vu l'état des taux d'intérêts proposés à court terme.

DÉPENSES

4. Personnel

montant : 40.172.901,36 € soit 48,34 % du total des dépenses ordinaires

Ce poste du budget présente une augmentation d'un montant de 656.684,55 € par rapport à la dernière modification budgétaire de l'exercice budgétaire 2015, soit une évolution de + 1,66 %.

Les prévisions de ces dépenses ont été calculées conformément aux directives de la circulaire du 22 juillet 2016 concernant l'élaboration des budgets communaux pour 2016.

Selon la circulaire, les prévisions en matière de dépenses en personnel consistent à prendre le montant réel des salaires (juillet 2015) multiplié par le coefficient du salaire annuel et de la programmation sociale (12,42), multiplié par le coefficient d'impact des augmentations barémiques (1,013).

Dans un premier temps, la même circulaire nous demandait de ne pas tenir compte d'un coefficient d'indexation des salaires, vu qu'à sa rédaction, le Bureau fédéral du Plan ne prévoyait pas de dépassement de l'indice pivot.

Entre-temps, nous avons reçu confirmation de l'autorité de tutelle régionale en date du 9 novembre 2015, par laquelle celle-ci nous demande de tenir compte du coefficient d'indexation des salaires de 2% dans le cadre de l'élaboration de notre budget de l'exercice 2016, conformément aux nouveaux éléments rapportés par le Bureau fédéral du Plan en date du 3 novembre 2015.

En matière de recrutements, le budget communal de l'exercice 2016 prévoit l'engagement du personnel nécessaire au bon fonctionnement de la crèche P'tit Boule, à savoir :

- 1 directrice à temps plein à partir du 1er janvier 2016 (subsidiée 1/2 ETP)
- 1 infirmière à ½-temps à partir du 1er avril 2016 (subsidiée 1/2 ETP)
- 1 assistante sociale à ½-temps à partir du 1er avril 2016 (subsidiée 1/4 ETP)
- 8 puéricultrices à temps plein à partir du 1er avril 2016 (subsidiées 5 ETP)
- 2 techniciennes de surface à partir du 1er avril 2016

Comme étudié précédemment dans cette synthèse budgétaire, les dépenses liées au personnel de l'enseignement subventionné sont identiques que pour la dernière situation budgétaire 2015, et trouvent leurs contreparties égales en recettes de transferts.

Concernant les assurances-loi, les prévisions budgétaires 2016 ont été réadaptées en fonction des dépenses réellement engagées au cours des exercices précédents.

En matière de Fonds des pensions, dans nos estimations et nos annexes du budget communal de l'exercice 2016, nous tenons compte des dernières évolutions communiquées par Ethias en date du 20 novembre 2015 :

- nous inscrivons un montant de 3.792.508,86 € en cotisation pour caisse de pension pour personnel communal non enseignant :
Il s'agit là du montant total de la cotisation pour caisse de pension pour personnel communal non enseignant pour l'exercice 2016 repris dans les tableaux Ethias qui s'élève à 4.233.556,15 €, moins les frais de gestion de dossier et les frais d'assurance cotisation et pension (31.714,92 € qui sont budgétisés en dépenses de fonctionnement), moins un montant de 409.332,37 € relatif à un mandat excédentaire restant ouvert du compte de l'exercice 2014.
- nous inscrivons un montant de 136.000 € en cotisation pour caisse de pension pour mandataires :
les cotisations pour caisse de pension pour mandataires sont revues à la baisse à partir de l'exercice 2016 vu la régularisation du dossier y relatif suite au décès d'une membre du Conseil communal en 2013 ;
- nous inscrivons un montant de 31.714,92 € pour les frais de gestion de dossier, d'assurance cotisation et d'assurance pension pour la Commune et le CPAS :
ces estimations sont fixées sur base des conventions avec la société Ethias.

5. Fonctionnement

montant : 7.611.684,11 € soit 9,16 % du total des dépenses ordinaires

Ce poste présente quant à lui une très importante diminution d'une somme de 1.708.507,09 € par rapport à la dernière modification budgétaire de l'exercice budgétaire 2015, soit une évolution de - 18,33 %.

Les dépenses de fonctionnement ont été limitées au strict minimum et estimées en fonction des dépenses réelles de l'exercice 2014.

Pour information, le montant total des dépenses engagées au compte de l'exercice 2014 s'élève à 6.886.513,35 €, soit une différence de 725.170,76 € par rapport au budget de l'exercice 2016 (donc une évolution de + 10,53 %).

Dans le cadre de l'élaboration des dépenses de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2016, la méthodologie de calcul est la suivante : conformément à la circulaire du 22 juillet 2015 sur l'élaboration du budget communal de l'exercice 2016, hormis pour les nouvelles initiatives ou installations justifiées, les dépenses en fonctionnement sont limitées à une croissance de 1,6 % par rapport aux dépenses engagées au compte de l'exercice 2014 (+ - 110 000 €).

En matière de dépenses énergétiques, nous avons budgétisé au plus juste l'ensemble des articles budgétaires en fonction des besoins réels et des dossiers en cours, et ce afin d'éviter tout retard de paiement qui occasionnerait des frais et coûts supplémentaires.

Notons aussi qu'une série de dépenses non prévue en 2014 devront être prises en compte dans le budget 2016, notamment les nouvelles décisions du Collège visant à mieux rencontrer l'essor démographique de notre Commune. (exemples : en matière de chèque ALE, en matière d'événements et de culture, les dépenses obligatoires liées à l'enseignement, la régularisation des dossiers en cours non dépensés lors de l'exercice précédent, mais aussi la budgétisation des frais liés à la mise en œuvre de la nouvelle crèche ou encore la mise en œuvre du projet de mobilier urbain et fleurissement des voiries, etc...).

Malgré les coûts généraux en matière de dépenses en fonctionnement, c'est au prix d'efforts considérables que nous avons réussi à maîtriser nos prévisions budgétaires 2016 et à les diminuer très fortement par rapport aux prévisions budgétaires des exercices précédents.

Comme dit précédemment, le Collège s'évertuera à maîtriser les dépenses en effectuant des contrôles budgétaires réguliers, en gérant de manière efficace le patrimoine communal notamment en menant une politique de rationalisation des biens communaux et en diminuant la facture énergétique des bâtiments communaux.

6. Transferts

montant : 26.589.563,41 € soit 31,99 % du total des dépenses ordinaires

Ce chapitre propose une forte diminution de 913.420,82 € par rapport à la dernière modification budgétaire de l'exercice budgétaire 2015, soit une évolution de - 3,32 %. Certaines dépenses de transferts trouvent leurs montants budgétisés en recettes équivalentes.

Dans la continuité du travail de régularisation des dossiers de non-valeurs de droits constatés perçus sur exercices antérieurs et afin que le résultat de trésorerie coïncide avec le résultat budgétaire, conformément aux instructions de la circulaire du 22 juillet 2015 sur l'élaboration du budget communal 2016, nous budgétisons un montant réaliste de 250.000 € en 2016 contre 1.250.000 € lors de la dernière situation budgétaire de 2015.

Nous prévoyons aussi les remboursements exceptionnels liés à des dossiers de subsidiations divers d'exercices antérieurs, tels que :

- 2.628,71 € pour le remboursement des soldes 2012-2013 à l'Office des régimes Particuliers de Sécurité Sociale dans le cadre de dossiers de contrats de sécurité ;
- 7.079,53 € pour le remboursement à l'autorité supérieure de chèques taxis relatifs à l'exercice comptable 2012 ;
- 17.818,51 € pour le remboursement du solde de l'exercice 2014 à la PGV.

Les subsides aux organismes et aux ménages restent identiques qu'à la dernière situation budgétaire de 2015, hormis pour les dossiers suivants :

- Les Bains de St-Josse asbl : subside budgétisé à concurrence de 60.000 € (contre 110.000 € en dernière situation budgétaire de 2015).
L'asbl dispose encore de + - 44.000 € de liquidité au 1er janvier 2016.
Nous prévoyons la réouverture du complexe dès 2018.
- La Mission Locale asbl : subside budgétisé à concurrence de 320.000 € (contre 420.100 € en dernière situation budgétaire de 2015).
Nous veillerons à garantir le bon fonctionnement des institutions de nos partenaires tout en menant une politique économique et budgétaire structurelle efficace.
- La Maison de la Famille asbl : subside budgétisé à concurrence de 250.000 € (contre 500.000 € en dernière situation budgétaire de 2015).
Ce subside est aussi partiellement pris en charge par la guidance budgétaire y relative (recette PGV), à concurrence de 70.000 € pour l'exercice budgétaire de 2016.
A l'identique, nous veillerons à garantir le bon fonctionnement des institutions de nos partenaires tout en menant une politique économique et budgétaire structurelle et efficace.

La rétrocession des 15% du montant des recettes de stationnement (après déduction des coûts) à l'Agence Locale du Stationnement sera aussi prévue comme pour la dernière situation budgétaire de l'exercice 2015:nous comptabilisons cette rétrocession à concurrence de 52.500 €.

Pour les dépenses de transferts à la Zone de Police, nous tiendrons compte de plusieurs éléments :

- nous tiendrons compte de la dotation initiale reprise dans son budget de l'exercice 2016, à savoir une dotation communale s'élevant à 12.478.476,67 € ;
- signalons les montants de 203.920,23 € et 5.000 € à inscrire en dépense de transferts, mais qui ont leurs contreparties en recettes de transferts, pour la rétrocession à la Zone de Police des subsides liés au contrat de sécurité et du contrat de mobilité ;
- Nous avons convenu avec la Zone de Police l'étalement sur 5 années budgétaires du montant de 1.715.315,16 € relatif aux dossiers de rétrocessions pour contrats de sécurité d'exercices antérieurs (2006 à 2009 et 2012) ; à savoir un montant de 343.063,03 € par an.

Pour le CPAS, nous tiendrons compte du budget maîtrisé de l'exercice 2016 du CPAS, à savoir 10.362.697,14 €.

Voici un tableau récapitulatif des dotations pour la Zone de Police et pour le CPAS au cours des 5 dernières années, dernières modifications budgétaires incluses :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Zone Police	10.104.711,00 €	10.913.087,88 €	11.661.786,29 €	12.042.365,50 €	12.083.477,80 €	12.478.476,67 €
CPAS	10.859.055,58 €	10.384.050,10 €	10.247.050,85 €	10.296.651,02 €	10.464.420,04 €	10.362.697,14 €

7. Dette

montant : 8.731.868,39 € soit 10,51 % du total des dépenses ordinaires

Cette dernière rubrique du budget communal ordinaire présente une diminution de 195.306,80 € par rapport à la dernière modification budgétaire de l'exercice budgétaire 2015, soit une évolution de - 2,19 %.

Concernant les dépenses de dette 2016 de notre Commune, la prévision des intérêts débiteurs est en diminution de 40.000 € et passe donc à 60.000 € en 2016, afin de correspondre à l'échéancier probable de la trésorerie communale, conformément à la circulaire du 22 juillet 2015 sur l'élaboration du budget communal de l'exercice 2016.

Hormis pour la comptabilisation des intérêts moratoires, de retard ou assimilés, qui passent de 375.650 € en prévision 2015 à 30.000 € en prévision 2016 (en fonction de la prise de connaissance des dossiers litigieux en cours), les dépenses de dette proviennent essentiellement de l'évolution des charges de nos emprunts vis-à-vis de Belfius Banque et Fortis Banque.

Les variations des postes des charges d'emprunt sont également expliquées par l'évolution de la dette cumulée en plus du programme extraordinaire 2016, sachant que le total des dépenses d'emprunts extraordinaires à prévoir en 2016 (29.889.450 €) est plus élevé que la situation budgétaire présentée à l'exercice initial de 2015 (19.750.345 €).

Comme pour le budget communal de l'exercice 2016, le calcul des montants à reprendre en charges de dettes pour les nouveaux emprunts dans le projet de budget 2016 ne tient compte que de 2 mois d'emprunts.

L'impact des emprunts 2016 sur le budget ordinaire 2016 s'élève à un montant de 108.536,17 € (calcul = 651.217 € / 6) contre 74.789 € pour le budget ordinaire initial de l'exercice 2015 (calcul = 448.734 € / 6).

Malgré la forte diminution des taux d'intérêts pour emprunts à appliquer à court, moyen et long terme depuis l'exercice comptable 2015, cette augmentation est simplement expliquée par le montant plus important de la dépense d'investissement à prévoir sur le budget extraordinaire de l'exercice 2016.

De plus, soulignons l'inscription des dettes liées à la reprise de l'ancienne RRU, avec emprunts et charges y relatives, depuis 2015. Les tableaux d'évolution de la dette communale cumulée repris en annexe budgétaire 2016 englobent directement l'ensemble de ces dossiers.

II. BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le budget extraordinaire 2016 laisse apparaître une recette de dette (les emprunts donc) de 29.889.450 € (contre 19.750.345 € pour le budget extraordinaire initial de l'exercice 2015).

La Région nous rappelle annuellement que d'une part il y a lieu de limiter les charges des nouveaux emprunts au volume des remboursements en capital au cours de l'exercice afin de stabiliser le poids total de la dette, et que d'autre part la réduction de l'endettement des pouvoirs locaux participe à la réalisation du Programme de Convergence de l'Etat Belge et que dès lors une réelle maîtrise de la dette communale est demandée.

Le montant total des subsides et autres apports s'élève à 22.047.561 € dans la projet de budget extraordinaire 2016 (contre 14.685.930 € pour le budget extraordinaire initial de l'exercice 2015).

Au total, le budget communal extraordinaire de l'exercice 2016 prévoit un montant de 50.912.011 € d'investissements (contre 33.585.475 € pour le budget extraordinaire initial de l'exercice 2015).

Nous comptabilisons une recette exceptionnelle de 2.000.000 € suite à la vente des Salles Pyramides.

Aussi, le projet de budget extraordinaire 2016 prévoit un ensemble de recettes exceptionnelles liées à la vente de plusieurs bâtiments communaux pour un montant budgétisé à 4.251.550 € (Justice de Paix rue Méridien 29 : vente estimée à 2.025.000 €, Bâtiment rue Wauvermans 11: vente estimée à 980.000 €, bâtiment sis rue de Liedekerke 113 : ventes estimées à 246.550 €, bâtiments de logements communaux : ventes estimées à 1.000.000 €).

Enfin, une recette exceptionnelle de 505.504 € est comptabilisée pour la prochaine récupération d'un subside Cocof pour des travaux réalisés à la crèche Linné-Plantes, permettant de prendre en charge la quote-part communale engagée lors de l'exercice comptable 2014. En effet, le subside ne sera attribué que l'année où la dépense sera effective et réclamée par l'entrepreneur, à savoir 2016.

Le montant complet des recettes « pures » s'élève donc à 6.757.054 €.

Afin de maintenir le budget communal extraordinaire 2016 en équilibre à l'exercice propre, nous affectons le montant total de ces recettes extraordinaires dans un Fonds de réserve extraordinaire.

Enfin, le résultat général extraordinaire aux exercices cumulés s'élève à un boni de 1.347.837,81 €.

RECETTES

Le budget des recettes extraordinaires de l'exercice 2016 se répartit comme suit :

1°) par des subsides pour un montant de 22.047.561 € (plan triennal, divers contrats avec les autorités supérieures et autres);

2°) par la formule de l'emprunt pour un montant de 29.889.450 € ;

3°) par des recettes exceptionnelles « pures » de 6.757.054 €. (voir supra).

DÉPENSES

Nous budgétisons pour l'exercice 2016 un montant total de dépenses extraordinaires de 51.937.011 €, dont un total en dépenses d'investissements s'élevant à 50.912.011 € et un total en dépenses de transferts s'élevant à 1.025.000 €.

III. ANNEXES BUDGÉTAIRES

Conformément à la circulaire ministérielle de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 juillet 2015 relative à l'élaboration des budgets communaux de l'exercice 2016, nous vous invitons à consulter le cahier d'annexes du budget communal de l'exercice 2016.

Le Conseiller ffs du Service des Finances,



Abdelrahim GHARBI